Dernière mise à jour le 29 septembre 2017

Plus d'un tiers des CDI sont rompus avant un an !

C'est le constat qui ressort d'une étude récente de la DARES et qui peut « tordre le cou » à une idée reçue, selon laquelle un recrutement sous contrat CDI est synonyme ...

Sommaire

- Précision sur la période concernée
- 36% des contrats rompus avant leur 1er anniversaire !
- La démission reste le 1er motif de rupture
- Part des CDI de moins d'un an, par secteur
- Autres informations...
- L'enquête de la DARES vue par le site « vie-publique.fr »
- Références

C'est le constat qui ressort d'une étude récente de la DARES et qui peut « tordre le cou » à une idée reçue, selon laquelle un recrutement sous contrat CDI est synonyme de stabilité dans l'emploi.

Nous vous proposons de découvrir en détails, les résultats de l'enquête publiée en janvier 2015.

Précision sur la période concernée

La présente étude de la DARES concerne les contrats CDI conclus en 2011, et des comparatifs sont parfois effectués avec les résultats de l'année 2007.

36% des contrats rompus avant leur 1er anniversaire !

En préambule, la DARES dresse un constat global selon lequel :

- 36,1% des CDI conclus en 2011 ont été rompus avant leur premier anniversaire ;
- Cette proportion est en hausse de 2,5 points par rapport aux recrutements en CDI sur l'année 2007.

Un pourcentage en croissance constante

Au sein de l'enquête de la DARES, un document a retenu notre attention.

Il propose en effet, l'évolution du pourcentage des CDI rompus avant 1 an, tous secteurs confondus mais également selon les secteurs, de 2007 à 2011.

Part des CDI rompus avant un an, chiffres exprimés en %	2007	2008	2009	2010	2011
Tous secteurs	33,6	34,0	34,3	35,4	36,1
Dans le secteur de l'industrie	22,6	22,6	22,6	22,1	23,3
Dans le secteur de la construction	29,0	31,6	28,3	29,0	32,7
Dans le secteur tertiaire	36,0	36,0	36,4	37,7	38,4

La démission reste le 1er motif de rupture

Sur 100 CDI débutés en 2011, un peu plus de 16 sont rompus suite à une démission.

Plus précisément, les chiffres suivants sont constatés ainsi que l'évolution de ces indicateurs, tous secteurs confondus, de 2007 à 2011.

Part des CDI rompus avant un an, chiffres exprimés en %	2007	2008	2009	2010	2011
Suite à une démission	17,8	16,4	15,6	16,2	16,1
Par un licenciement économique	0,5	0,7	0,7	0,5	0,4
Par un licenciement, autre qu'économique	4,0	3,9	3,9	3,5	3,3
Par une rupture conventionnelle	0,1	0,7	1,2	1,9	1,7
Par une fin de période d'essai	9,8	10,9	11,4	11,6	12,7

Même si la démission reste, depuis 2007, le 1er motif de rupture d'un CDI avant un an, nous noterons la progression de la rupture suite à la fin d'une période d'essai et par le biais d'une convention de rupture.

Part des CDI de moins d'un an, par secteur

Dans un tableau conséquent, la DARES dresse un bilan de la part des CDI « ayant duré moins d'un an » selon de nombreux secteurs.

Nous noterons l'important pourcentage dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (plus de 58 %).

C'est ainsi que le tableau suivant peut être proposé :

Secteurs d'activité	% des CDI de moins d'un an
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	18,3
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	36,4
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, machines	15,2
Fabrication de matériels de transports	7,3
Fabrication d'autres produits industriels	23,6
Construction.	32,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.	39,1
Transports et entreposage	35,7
Hébergement et restauration	**58,6**
Information et communication	26,1
Activités financières et assurances	18,9
Activités immobilières	37,7
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	36,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	29,6
Autres activités de services	34,8

Autres informations...

La probabilité qu'un CDI soit rompu avant un an :

- Est très variable selon l'âge et la catégorie professionnelle : ainsi chez les salariés jeunes (de 15 à 24 ans) le pourcentage est de 45,6 %, contre moins de 35 % pour les autres classes d'âge ;

Le « risque de rupture » d'un nouveau CDI est particulièrement élevé au cours des 3 premiers mois : c'est ainsi que 10% des

CDI conclus en 2011 ont duré moins d'un mois et 19,6 % moins de 3 mois.

> **Extrait de l'enquête :**
>
> Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) est la forme largement dominante de la relation de travail entre un employeur et un salarié. Il n'est pas forcément synonyme de stabilité de la relation d'emploi. Ainsi, dans les douze premiers mois d'un CDI, le risque de rupture est relativement élevé: 36,1 % des CDI conclus en 2011 ont été rompus avant leur premier anniversaire, proportion en hausse de 2,5 points par rapport aux recrutements en CDI de 2007. (...)
>
> Le premier motif de rupture d'un CDI dans sa première année est la démission: 16,1 % des embauches en CDI effectuées en 2011 ont été résiliées moins d'un an plus tard pour ce motif. Le deuxième motif de rupture est la fin de la période d'essai, qui explique l'interruption de 12,7 % des CDI moins d'un an après leur signature. (...)
>
> La probabilité qu'un CDI soit rompu avant son premier anniversaire est très variable d'un secteur à l'autre. Elle est maximale dans le secteur de l'hébergement et de la restauration où elle atteint 58,6 %. Elle varie aussi selon l'âge et la catégorie socioprofessionnelle : chez les salariés de 15 à 24 ans, la probabilité qu'un CDI soit rompu avant un an est de 45,6 %, contre moins de 35 % pour les autres classes d'âge. Enfin, la majorité des CDI des employés peu qualifiés sont résiliés en moins d'un an.
>
> Le risque de rupture d'un nouveau CDI est particulièrement élevé au cours des trois premiers mois : 10 % des CDI conclus en 2011 ont duré moins d'un mois et 19,6 % moins de trois mois.

L'enquête de la DARES vue par le site « vie-publique.fr »

Dans une publication du 30 janvier 2015, dont nous vous proposons ci-après un extrait, le site vie-publique.fr commente à son tour les résultats de l'enquête de la DARES.

Elle reprend à cette occasion, le sentiment de la DARES, selon lequel « le CDI n'est pas forcément synonyme de stabilité de la relation d'emploi ».

> **Extrait de l'enquête :**
>
> Travail : 36,1% des CDI rompus au cours de la première année
>
> le 30 01 2015
>
> 36,1% des contrats à durée indéterminée (CDI) signés en 2011 ont été rompus avant la fin de la première année selon une étude de la Dares publiée en janvier 2015. Cette proportion est en hausse de 2,5% par rapport aux CDI signés en 2007.
>
> 16,1% des CDI conclus en 2011 ont été résiliés moins d'un an après pour cause de démission (17,2% dans le tertiaire, 13,3% dans la construction et 10,4% dans l'industrie). Le deuxième motif de rupture est la fin de la période d'essai (12,7% des CDI dont 13,9% pour le tertiaire, 8,8% dans la construction et 7,8% dans l'industrie). Le licenciement autre qu'économique représente 3,3% et les ruptures conventionnelles 1,7% des CDI débutés en 2011. C'est dans le secteur des services que les CDI de moins d'un an sont les plus nombreux, notamment dans celui de l'hébergement et de la restauration. Chez les 15-24 ans, la part des CDI rompus avant un an s'élève à 45,6%. 51,9% des CDI signés en 2011 par des employés peu qualifiés ont été rompus moins d'un an après, majoritairement après une démission (23,9%). Dans l'ensemble, le risque de rupture d'un nouveau CDI est particulièrement élevé au cours des trois premiers mois (10% des CDI ont duré moins d'un mois et 19,6% moins de trois mois).
>
> Pour la Dares, ces résultats montrent que le CDI n'est pas forcément synonyme de stabilité de la relation d'emploi.

Références

> Extrait analyse DARES, janvier 2015 • N° 005

Extrait de la publication du 30 janvier 2015, sur le site « vie-publique.fr »